



**SOCIÉTÉ NAUTIQUE DU LÉMAN FRANÇAIS**

Fondée en 1921

SIEGE SOCIAL :  
CLUB - HOUSE  
PORT DE RIVES  
74200 THONON-LES-BAINS  
TEL : 04.50.71.07.29

# HISTOIRE D'O

## ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **HISTOIRE D'O**  
Dates complètes : 11 mai 2014  
Lieu : **THONON LES BAINS**  
Autorité Organisatrice : **Société Nautique du Léman Français (SNLF)**

### **Préambule - Rappel des formalités d'inscription**

*Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :*

*- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs*

*- l'autorisation de port de publicité*

*- le certificat de jauge ou de conformité.*

*Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de*

*l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.*

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,

1.2 Les prescriptions de la FFV.

1.3 Le règlement du championnat ACVL

## **2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé **sur les vitres côté lac du Club House.**

[http://www.voilethonon.com/SNLF\\_Association/](http://www.voilethonon.com/SNLF_Association/)

---

### 3. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 3.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du club house.
- 3.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'amenée de l'Aperçu.
- 3.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 4. PROGRAMME DES COURSES

- 4.1 La course est prévue selon le programme suivant :

*Parcours côtier*

- 4.2 Le briefing pour toutes les classes aura lieu à 9h00.
- 4.3 Le signal d'avertissement de la course est fixé à :
- à 10h00 pour les classes **Croiseurs**
  - à 10h30 pour les classes **TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4** .
- 4.3 Après un long retard, pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 5. PAVILLONS :

- Pour la classe **TCFX, CTF1, TCF2** : pavillon **SNLF**  
Pour la classe **TCF3, CTF4** : pavillon **OPTIMIST**  
Pour la classe **Croiseur** : pavillon **LASER**

### 6. ZONES DE COURSE

L'**Annexe A** définit l'emplacement des zones de course.

### 7. LES PARCOURS

L'**Annexe B** définit les parcours.

### 8. MARQUES

- 8.1 Les **marques de parcours** ou de dégagement sont les suivantes :  
Marques 1, 2, 3 et 4 : bouée JAUNE ou ORANGE.
- 8.2 Les marques de départ sont définies dans le paragraphe 9.1  
Les marques d'arrivée sont définies dans le paragraphe 10.1

---

## 9. LE DEPART

- 9.1: Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par :  
Le mât situé sur le bateau comité arborant le pavillon orange  
et la bouée n°4.
- 9.2 Pour le départ, le bateau qui prend le départ prématurément et sans réparer, sera pénalisé de 30 minutes.
- 9.3 Temps limite pour prendre le départ :  
Un bateau qui ne prend pas le départ, au plus tard 20 minutes après son signal de départ, sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

## 10. L'ARRIVEE

- 10.1 La ligne d'arrivée sera définie de la manière suivante :  
Les extrémités de la ligne d'arrivée sont déterminées par le mât situé sur la digue EST à l'entrée du port arborant le pavillon bleu et la bouée n°4.
- 10.2 La ligne d'arrivée sera ouverte jusqu'à 18h.

## 11. SYSTEME DE PENALITE

- 11.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 12. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 12.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bureau « JURY » à côté du hall d'accueil de la SNLF.
- 12.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après l'arrivée du bateau réclamant.

## 13. CLASSEMENT

### Régate ACVL :

- Classement en temps compensé selon la jauge HN pour les **CROISEURS**.
- Classement en temps réel pour les classes **TCFX**
- Classement par classes en temps compensé pour les classes suivantes :  
**TCF1 – TCF2 – TCF3 – TCF4**

## 14. RESPONSABILITE

14.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de *rester en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, et après celle-ci.

14.2 Tout abandon devra être signalé au Comité de Course par VHF (canal 72) ou téléphone : + 33 (0) 6 86 90 84 97, dans les meilleurs délais après que la décision soit prise par le(s) bateau(x) en régata.

### COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

**Président du Comité de Course** : LENORMAND Bernard

**Président du Jury** : GAILLARD Christian

## Qu'est-ce que le « Fair-play » ?

*C'est un geste naturel spontané de reconnaissance du mérite et de la valeur de l'adversaire et non pas uniquement : la correction, le jeu sans violence, la loyauté, le respect des règles et des arbitres ou le sens du collectif, qualités qui normalement doivent rester l'apanage et l'éthique de tous les participants.*

*Le fair-play est une attitude morale – un « mouvement de l'âme » - qui engendre un certain comportement :*

- *C'est avoir le désir sincère que l'adversaire puisse lutter à armes égales avec soi-même*
- *C'est refuser, si on le peut, de bénéficier de circonstances anormales qui privent injustement le rival d'une partie de ses moyens*
- *C'est exclure qu'un accident matériel ou physique, s'il peut être atténué ou réparé, vienne influencer gravement sur le résultat de la confrontation*
- *C'est tenter de réduire soi-même les effets d'une injustice du sort dont l'adversaire est victime*
- *C'est être scrupuleux à l'extrême sur les moyens d'obtenir la victoire*
- *C'est refuser d'utiliser des moyens, sinon régulier, du moins non prévus par les règlements et qui créent une évidente inégalité des chances*
- *C'est renoncer volontairement à certains avantages que peut procurer une trop stricte application de la Règle.*
- *C'est accepter toutes les décisions de l'arbitre qui vous sont défavorables*
- *C'est agir dans un esprit de collaboration constante avec l'arbitre et, dans certains cas, tenter avec tact et discrétion de faire réviser par lui celles de ses décisions dont vous êtes certains qu'elles vous avantagent à tort.*

*Le fair-play est donc le refus délibéré et permanent de la victoire à tout prix.*

*L'acte de fair-play peut être individuel ou collectif (équipe) et peut avoir lieu avant, pendant et même après la compétition.*

[http://www.voilethonon.com/SNLF\\_Association/](http://www.voilethonon.com/SNLF_Association/)

## Annexe A : Zone de course



[http://www.voilethonon.com/SNLF\\_Association/](http://www.voilethonon.com/SNLF_Association/)

---

## **ANNEXE B :**

**Différents parcours côtiers (au nombre de quatre) seront possibles :**

### **1A,1B, 2A ou 2B**

*Le parcours choisi par le comité de course sera indiqué sur le bateau comité, annoncé par radio sur le canal 72.*

**Nombres de tours prévus :**

- Classe TCFX, TCF1, TCF2 : **2 tours**
- Classe TCF3, TCF4 : **2 tours**

**Une réduction de parcours sera possible au passage d'une bouée de parcours.**

# Parcours : 1A

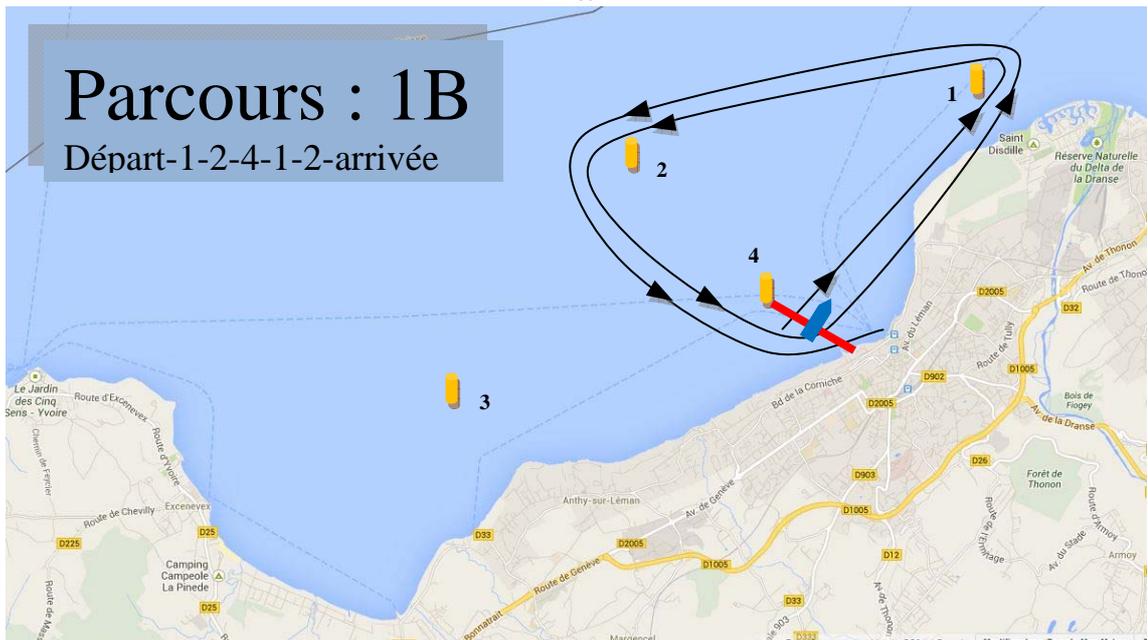
Départ-1-2-3-4-1-2-3-arrivée



#  
#

# Parcours : 1B

Départ-1-2-4-1-2-arrivée

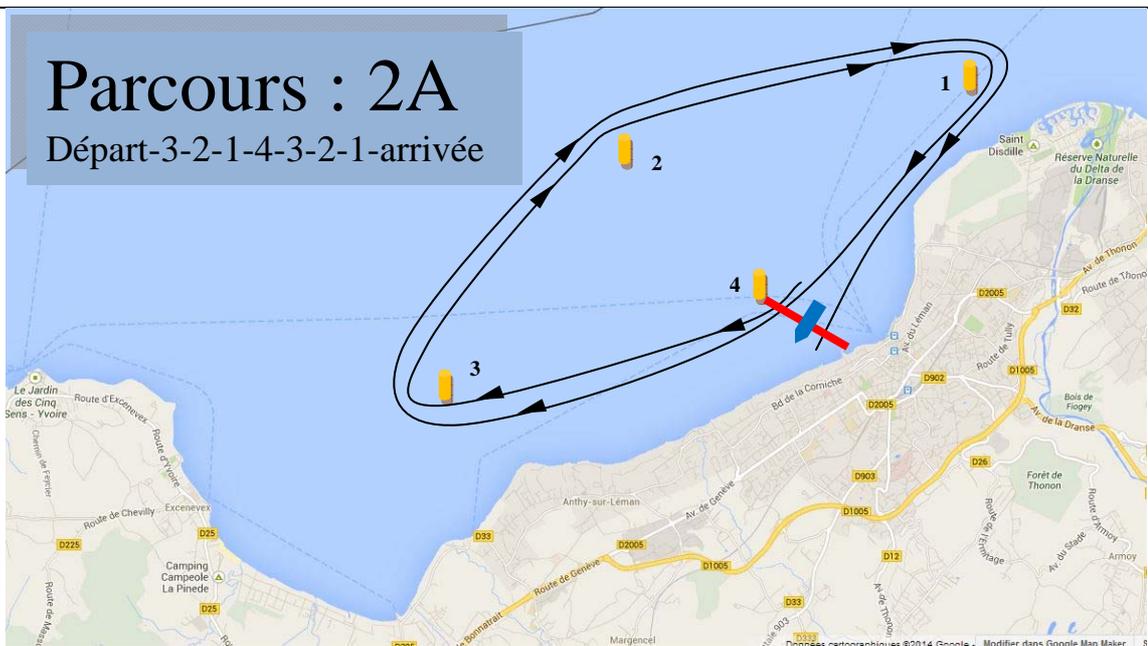


#  
#

[http://www.voilethonon.com/SNLF\\_Association/](http://www.voilethonon.com/SNLF_Association/)

# Parcours : 2A

Départ-3-2-1-4-3-2-1-arrivée



# Parcours : 2B

Départ-2-1-4-2-1 arrivée



[http://www.voilethonon.com/SNLF\\_Association/](http://www.voilethonon.com/SNLF_Association/)